PREAVIS MUNICIPAL No 04/2019

Demande de crédit de CHF 58'200 TTC destiné à mettre en place un système de détection incendie et une remise à jour des plans d'évacuation au centre du Vallon

---

Délégué municipal : MATHEZ Laurent

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de financer une installation de détection incendie dans le centre du Vallon qui n'est actuellement pas équipé. Ce système serait analogue à celui qui équipera la nouvelle école du Vallon.

Les plans d'évacuation du bâtiment communal du Vallon ne sont pas à jour. La municipalité souhaiterait réviser ces documents. Notre commandant des pompiers, M. Michael Zeller, nécessite une formation sur les plans d'évacuation des bâtiments. Cette formation pourrait être prodiguée dans le cadre du bâtiment du Vallon par notre boursier, M. Gérald Chollet, ancien commandant des pompiers de Saint-Cergue habilité à donner cette instruction.

2. Exposé des motifs

Le bâtiment du Vallon date de plus de 27 ans a été conçu selon les normes incendie de l'époque qui n'exigeaient pas de système de détection incendie. Outre de nombreuses manifestations, le bâtiment accueille régulièrement des dizaines d'enfants pour la cantine, le sport et dans deux salles d'école. Il nous paraît maintenant indispensable d'équiper notre centre communal d'un système de détection incendie et de remettre à jour les plans d'évacuation.

Actuellement notre centre du Vallon ne possède aucun système de détection incendie. Les charpentes, les parquets, les plafonds etc. pourraient présenter un risque d'incendie.

Les travaux de tirage de câbles et de mise en place des différents systèmes de détection seront mis en place par l'entreprise SEDELEC.

Les travaux de programmation, réglages et raccordement sur le système d'intervention des pompiers seraient effectués par l'entreprise SECURITON.

Une subvention de 10 à 25 % pourrait être obtenue de l'ECA pour ces travaux touchant à la sécurité incendie. Le pourcentage de cette participation financière n'est pas défini aujourd'hui par l'ECA. Afin d'obtenir cette subvention, une demande doit être fait par l'entreprise SECURITON au début des travaux.

L'ECA tient à jour une liste des entreprises habilitées et reconnues pour les installations de détection incendie dont SECURITON fait partie

L'entreprise SEDELEC nous a présenté un devis comprenant aussi les travaux de l'entreprise SECURITON.

	MONTANT CHF
Devis Sedelec / Securiton	49'094
Divers et imprévus 10 %	4'900
TOTAL HT	53'994
TVA 7,7 %	4'158
Total TTC	58'152
Total arrondi TTC	**58'200**

Place Sy-Vieuxville 1 • Case postale 103 • 1264 Saint-Cergue • T 022 360 11 46 • F 022 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis 04/2019 de la municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à mettre en place un système de détection incendie et une remise à jour des plans d'évacuation au centre du Vallon
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 58'200 TTC
- **de financer** ce moment par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 4 février 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE

La Secrétaire

Joëlle Carriot